



Municipalité de Saint-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 828-2018

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, le règlement 828-2018 concernant la prévention des incendies et abrogeant le règlement no 610-2009.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 14 mai 2018.

Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

S'UNIR POUR RÉUSSIR !